

ATTESTATION

Le Conservatoire du littoral est propriétaire, sur la commune d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer du site des Etangs et Marais des Salins de Camargue (site n°13-845). Ce site est co-géré par le Parc naturel régional de Camargue, la Société Nationale de Protection de la Nature et la Tour du Valat.

Au cœur du Parc naturel régional de Camargue, ce site est un lieu privilégié pour la reproduction des laro-limicoles coloniaux patrimoniaux tels que la Sterne hansel, la Sterne pierregarin, les mouettes rieuse et mélanocéphale. Hors, la reproduction de ces espèces, favorisée par la création d'un îlot de nidification dans le cadre d'un programme européen Life+ ENVOLL, est rendue depuis 3 années très difficile du fait de la prédation du Goéland leucophée. Cette espèce est également une espèce protégée mais en bon état de conservation actuellement.

Nous attestons par la présente avoir autorisé les gestionnaires à demander une dérogation de destruction d'espèce protégée au titre de la protection de la faune afin de réaliser des mesures de gestion du Goéland leucophée comme prévu par le Life Envoll. Il s'agit de destructions d'œufs sur les nids d'individus s'installant sur les îlots ciblés pour les autres espèces de laro-limicoles.

REPUBLICQUE FRANÇAISE
Conservatoire de l'Espace Littoral
et des Rivières Lacustres
François FOUCHIER
Délégué Régional

